Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

Etablissements ALLAINE
85 RUE DE LA TRAILLE
01700 MIRIBEL

Granulés Plastiques Industriels
Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	Ets ALLAINE 85 RUE DE LA TRAILLE 01700 MIRIBEL
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Fabrice GUIN fguin@allaine-plastic.com - +33629555495
Date de début - Date de fin d'audit	30/09/2024 - 30/09/2024
N° Rapport	22310210 - 1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Gérard POMMIER
Responsable d'audit	Gérard POMMIER

DATAS

CLIENT

Nom du client
Etablissements ALLAINE

Contact client
Fabrice GUIN

Fonction
Responsable production

Téléphone
+33629555495

Email client
fguin@allaine-plastic.com

AUDIT

N° Rapport
22310210 - 1 jour

Numéro d'affaire
22310210

Date de début
30/09/2024

Date de fin
30/09/2024

Auditeur
Gérard POMMIER

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
Ets ALLAINE

Adresse du site
85 RUE DE LA TRAILLE

Code postal
01700

Ville
MIRIBEL

Pays
FRANCE

Présentation du site
Implantée sur son site actuel depuis 1990 ,l'entreprise ALLAINE s.a.s est spécialisée dans l'injection plastique grande cadence.
Son secteur d'activité est principalement l'emballage multimédia et le bâtiment
PRODUITS :
Secteur du bâtiment
La société ALLAINE s.a.s fabrique des pièces pour le bâtiment notamment les Plots à Vérin réglables en hauteur servant à soutenir des dalles. Ils sont utilisés pour réaliser des terrasses accessibles.
Ces plots sont fabriqués à base de polypropylène et renforcés avec du carbonate de calcium.
L'entreprise qui évolue constamment, développe fortement son activité dans les plots pour les toitures photovoltaïques.
D'autres produits sont aussi développés notamment le BAC de végétalisation qui permet de réaliser des surfaces végétales en terrasse .
Le domaine du bâtiment représente 95% du CA de l'entreprise; l'entreprise pouvant réalisé pour partie l'assemblage d'ensembles livrés sur chantier photovoltaïque.
Secteur du multimédia
Boîtiers et Plateaux Compact Disc :
La société ALLAINE s.a.s fabrique des boîtiers compact disc destinés aux Disques Laser audio, CD-Rom, ou Vidéo Laser (DVD).
Ils sont fabriqués en polystyrène cristal et polystyrène choc.
Ce produit représente aujourd'hui environ 1% du CA.
Boîtiers DVD :.
Ce produit représente aujourd'hui environ 4% du CA.

Emploie 48 salariés à la date d'audit . Travail en 3X8 et 7jours /7 .
Dispose d'un parc presses mono-matière équipés de 21 presses de 200 à 1000 tonnes et de leurs périphériques , presses alimentées en pied de machine par sacs, big-bags et octabins. avec un stockage uniquement en intérieur .
Surface couverte de 4800 m² dont 2500m² d'atelier . Dispose de 9 silos de stockage vrac, 6 de 70m3 et 3 de 120m3
Transforme plus de 6000 tonnes de matière annuellement
ICPE soumis à déclaration rubrique 2662b pour le stockage de matière plastique et 2663-2B pour le stockage de produit à base de polymère et à autorisation pour la rubrique 2661 a pour l'activité de moulage plastique par injection
Le site n'est pas certifié

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels
✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels
✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
1942 m3 en palettes, octobin, big bag et 780m3 en silos

-

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	**0**	**2**
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	**0**	**4**
CRITERE 3 : Epandage accidentel	**0**	**2**
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	**0**	**3**
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	**0**	**3**
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	**0**	**4**
CRITERE 7 : Audit internes	**0**	**3**
Communication	**0**	**2**
Total	**0**	**23**

PERSONNES INTERROGEES

Nom / Fonction Mr Guin Responsable Production
Mr Baccam Responsable Qualité
Mr Barbier resp. maintenance
Mme Gozal équipe après midi

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Procédure FB MO00 P30 0 du 18 Juin 2024
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Il a été vérifie que les dispositions de la procédure sont en adéquation avec la configuration du site, chaque zone étant particulièrement bien décrite avec appui de photographies pour une bonne compréhension par les personnels Les solutions et équipements mis en place sont comme décrits et présents dans les zones visitées vu affectations des responsabilités quai 1 ; vu kit anti pollution quai 1 Vu presse P55 OF 47497 ligne710 15 palettes 4/15 client GERFLOR article dalle Powergame Plus Dark bleu matière de base silo 8 colorant 138788 A Mme Gozal équipe après midi

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	L'entreprise ne conçoit pas d'emballage pour le stockage des granulés
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Non Applicable	L'entreprise n'achète pas d'emballage pour le stockage des granulés
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Vu check list FB P30E03 du 26/08/24 Vérification hebdomadaire par le responsable de production Vu enregistrement du 23 /09/ 24
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu enregistrement du 23 /09/ 24

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méhodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Vu mode opératoire GPI Confiner et ramasser en cas d'accident
1.3.2 Enregistrement d'évenement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas d'évènement avéré depuis la mise en place des dispositions de lutte contre l'épanchement

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le site ne dispose pas, pour l'instant de bac de rétention avant rejet des eaux pluviales Les exutoires sont en permanence équipés de filtres GPI .le service maintenance assure de manière hebdomadaire le suivi de la propreté enregistré sur Document FB P17 E02 Vu Mr Barbier resp. maintenance dernier enregistrement S 40
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu fiche de propreté des stocks FB P30 E01 bâtiments 2 stockage colorants enregistrement 23 Septembre 2024 OK
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Vu fitres sur exutoires quai n°2 et kit antipollution correspondants

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Vu check liste de équipements et dispositifs de rétention FB/P30/E04 et vérification initiale de la présence des équipements au 28/08/24
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Vu mode opératoire de vérification des équipements et dispositifs de rétention des GPI FB/P30/I0 du 26 Aout 2024 à fréquence hebdomadaire ou semestrielle qui sont des fréquences adaptées aux process de fonctionnement et de réalisation des productions
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu check liste de équipements et dispositifs de rétention FB/P30/E04 et vérification initiale de la présence des équipements au 28/08/24 ; prochaine vérification semestrielle en Février 2025

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Mode opératoire GPI FB P30 I03 du 26/08 2024 Vu module de sensibilisation 2024 GPI
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Vu 4 feuilles de présence à la formation le 04 Septembre 2024 Vu fiche de présence sensibilisation Propreté et rangement Service logistique le 12 Septembre 2024
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Principalement les transporteurs qui reçoivent le protocole de sécurité Chargement et déchargement Document disponible en français, anglais allemand et espagnol Vu liste des fournisseurs français agréés GPI La fiche de suivi marchandise est établie QY P02E01/4 Vu fiche de suivi marchandise réception citerne du 30/09/24 23,9 t polypro copo lot 8000035907 distributeur OZYANCE fabricant PREZERO déchargement dans le silo 3
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Vu affichage " Empêcher la perte de granulés" réparti dans les lieux sensibles des quais des silos et des espaces atelier

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Les dispositions de suivi sont indiquées par le support d'enregistrement FB P30 E03
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Fréquence hebdomadaire ou semestrielle à minima
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu document renseigné suite audit du 23/09/2024 Prochain suivi semestriel planifié en Février 2025

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	La présence des kits de confinement et de mise à disposition des équipements de lutte contre l'épandage de GPI a été constatée tout au long de l'audit	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	La direction devra procéder à une actualisation du site internet après réception du certificat GPI
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Audit initial

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Système de lutte contre l'épanchement de GPI jeune mais bien compris et intégré par les personnels de production Aucune non-conformité ayant été relevée l'auditeur émet, auprès du Comité, une recommandation favorable à la certification GPI de l'entreprise .

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction

Liste participants réunion d'ouverture

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction

Liste participants réunion de clôture

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

Ets ALLAINE
85 RUE DE LA TRAILLE
01700 - MIRIBEL - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 09/10/2027
Date originale : **10/10/2024**

Attestation n°: 223-2024-000097-FR

Date : ***10/10/2024***

Affaire n°: 22310210

Samuel DUPRIEU **- Président**



Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.